MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON D'ARMES TROUVÉES OU HÉRITÉES

## DU 25 NOVEMBRE AU 2 DÉCEMBRE

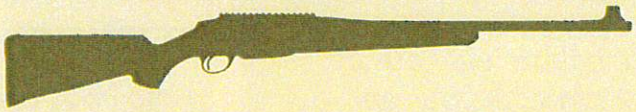

VOUS NE SAVEZ PAS QUOI EN FAIRE ?
***ON LES RÉCUPÈRE !***
VOUS SOUHAITEZ LES CONSERVER ?
***VENEZ LES DÉCLARER !***

**RENDEZ-VOUS DANS LES SITES DE COLLECTE D'ARMES À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS**

**Ne prenez pas les transports en commun avec vos armes.**
**L'opération ne concerne pas les objets dangereux : munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm. Si vous en détenez, appelez votre préfecture pour organiser un enlèvement sécurisé.**

Plus d'informations sur
interieur.gouv.fr/armes

**Sites de collecte dans le département :**

- **Arrondissement de La Flèche**

Compagnie de gendarmerie de La Flèche
546, rue des Plantes, 72200 La Flèche

- **Arrondissement de Mamers**

Compagnie de gendarmerie de Mamers
24, boulevard Victor Hugo, 72600 Mamers

- **Arrondissement du Mans**

Commissariat de police du Mans
19, boulevard Paixhans, 72100 Le Mans

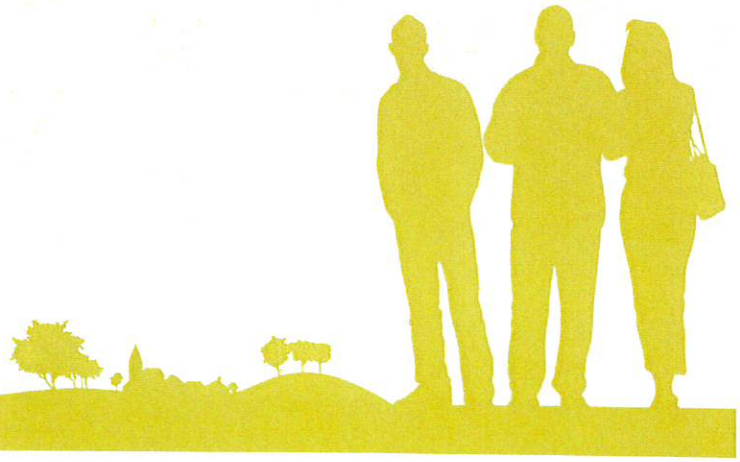

SIA

**Vous voulez abandonner une arme ?**

Rendez-vous dans l'un des sites de collecte des armes. Il y en a forcément un près de chez vous.

Cette opération vous permet d'abandonner votre arme sans formalité administrative et gratuitement.

**ATTENTION**

- ***L'opération ne concerne pas les objets dangereux :*** *munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm. Si vous en détenez, appelez votre préfecture pour organiser un enlèvement sécurisé.*
- *Si vous ne disposez pas de véhicule personnel ou que vous êtes à mobilité réduite,* ***ne prenez pas les transports en commun !*** *Contactez votre préfecture via le numéro d'appel dédié.*

**Vous souhaitez conserver une arme héritée ou trouvée ?**

Rendez-vous dans l'un des sites de collecte des armes. Des agents de votre préfecture vous accueilleront pour vous aider dans votre démarche de déclaration de votre arme.

Vous pouvez également créer un compte dans le Système d'Information sur les Armes (SIA) depuis chez vous, sur le site sia.interieur.gouv.fr

**ATTENTION**

- ***Ne vous présentez pas avec votre arme !***
- ***Apportez des photos*** *permettant de visualiser l'arme dans son ensemble et ses différents marquages en gros plan (numéro de série, marque, modèle, calibre, etc.).*
- *Mesurez la longueur totale de l'arme et celle du canon.*

**Renseignez-vous auprès de votre préfecture.**

Plus d'informations sur interieur.gouv.fr/armes